

Zone de protection marine
du Gully



**RAPPORT
ANNUEL** 2024



Contenu



En bref



Objectifs de conservation



Gestion et gouvernance



Espèces caractéristiques



Recherche et suivi



Collaboration et partenariats



Pleins feux sur : les avantages



Surveillance et application de la loi



Sensibilisation et mobilisation



Zones de protection marine établies en vertu de la *Loi sur les océans* du Canada

- | | | |
|---|--------------------------|-------------------------|
| 1. Mont sous-marin SĠáan Kínghlas-Bowie | 5. Anguniaqvia Niqiqyuam | 10. Banc-des-Américains |
| 2. Récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine Charlotte | 6. Tuvaijuittuq | 11. Banc de Sainte-Anne |
| 3. Tang.ġwan – ħaçwiqak – Tsigis | 7. La baie Gilbert | 12. Basin Head |
| 4. Tarium Niryutait | 8. Eastport | 13. Le Gully |
| | 9. Chenal Laurentian | 14. L'estuaire Musquash |



En bref :



Date de désignation

2004



Superficie

2 363 km²



Contribution aux objectifs de conservation marine

0,04 %



Emplacement

Le Gully est situé à 200 km au large de la Nouvelle-Écosse, à l'est de l'île de Sable. Il se trouve dans la biorégion du plateau néo-écossais, dans l'océan Atlantique.



Gérée par

Pêches et Océans Canada (MPO)



Zones

Il y a 3 zones de gestion.

- Zone 1 - La partie centrale du canyon qui bénéficie du plus haut niveau de protection et où aucune activité de pêche commerciale n'est autorisée
- Zone 2 - Les parois du canyon, la tête du canyon et la zone des grands fonds de la plaine abyssale. C'est à cet endroit que certaines pêches à la ligne et à l'hameçon sont autorisées
- Zone 3 - Les bancs peu profonds de chaque côté du canyon. Certaines pêches à la ligne et à l'hameçon y sont également autorisées



Carte de la zone de protection marine du Gully.



Objectifs de conservation

- Minimiser les effets néfastes des activités humaines sur les populations de cétacés et leur habitat
- Minimiser les perturbations de l'habitat benthique et de ses communautés qui sont causées par les activités humaines
- Maintenir et surveiller la qualité de l'eau et des sédiments du Gully
- Gérer les activités humaines de manière à réduire leurs effets sur d'autres ressources biologiques, d'importance commerciale ou non commerciale

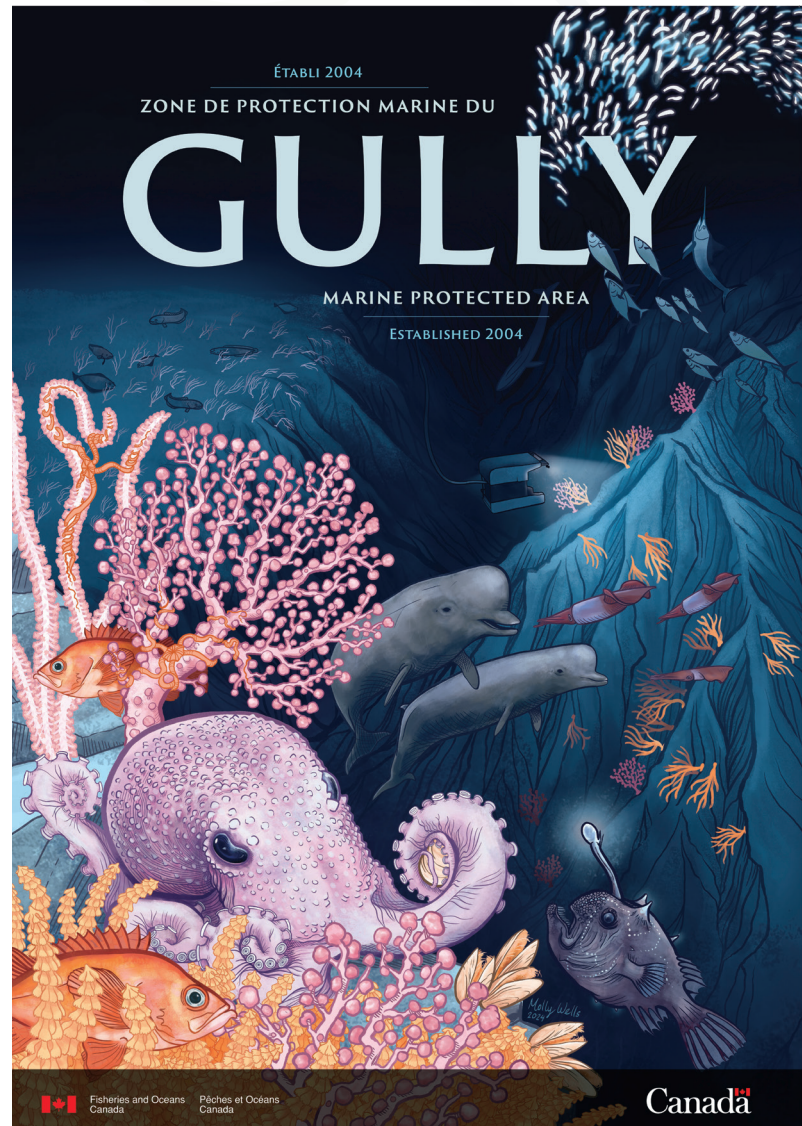


Communauté benthique dans la ZPM du Gully, qui comprend des palourdes géantes (*Acesta cryptadelphe*), des éponges siliceuses (*Asconema foliatum*) et des madréporaires (*Desmophyllum dianthus*). Crédit photo : MPO.



Gestion et gouvernance

L'autorité responsable de la ZPM du Gully est MPO. [Le plan de gestion](#) le plus récent a été publié en 2017 (disponible en anglais seulement) et demeure actif. En plus du [Règlement sur la ZPM](#), une ordonnance de modification en vertu de la *Loi sur les pêches* ferme deux parties de la zone 2 à la pêche au poisson de fond afin de protéger des zones importantes pour les coraux profonds.



Affiche commémorative du 20^e anniversaire de la ZPM du Gully. Source : Molly Wells.

En mars 2024, le Comité consultatif du Gully s'est réuni pour discuter des activités d'éducation et de sensibilisation liées au 20^e anniversaire de l'établissement de la ZPM du Gully, qui a eu lieu en mai 2024.

La réunion annuelle du Comité consultatif de la ZPM du Gully s'est tenue le 28 novembre 2024 à l'Institut océanographique de Bedford. La réunion, qui a rassemblé des représentants du gouvernement, de l'industrie et du milieu universitaire, des ONG et des peuples autochtones, a porté sur les mises à jour des membres du comité consultatif et du personnel du MPO sur divers sujets tels que :

- la surveillance et de l'application de la loi;
- les projets scientifiques du MPO;
- les recherches sur les cétacés de l'Université Dalhousie;
- les modifications apportées à la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* (RNCan);
- les plans d'activité;
- les célébrations du 20^e anniversaire de la création de la ZPM du Gully.

En 2024, 5 nouveaux plans d'activités pour la ZPM ont été approuvés, et plusieurs approbations pluriannuelles des années précédentes demeurent actives. Bien que les relevés sur le sébaste, l'écotourisme et les oiseaux marins n'aient pas eu lieu, les activités suivantes se sont déroulées en 2024 :

- un relevé du flétan effectué par le MPO;
- une recherche sur les cétacés de l'Université Dalhousie;
- un relevé au chalut de l'écosystème du MPO.

Le projet de loi C-49, qui modifie la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et sur la gestion de l'énergie renouvelable extracôtière, a reçu la sanction royale le 3 octobre 2024. La loi provinciale miroir présentée par la Nouvelle-Écosse a reçu la sanction royale le 20 septembre 2024. Les amendements ont modernisé le cadre d'énergie extracôtier de la côte est du Canada afin d'y inclure l'énergie marine renouvelable. Ils ont également permis d'établir de nouvelles autorités pour soutenir les initiatives de conservation marine. Par exemple, les activités liées aux hydrocarbures peuvent désormais être interdites dans les zones de protection marine (ZPM) et dans d'autres endroits identifiés pour la protection de l'environnement ou la conservation de la faune. Ces amendements entreront en vigueur en 2025, ce qui entraînera le changement de nom de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers qui deviendra la Régie Canada-Nouvelle-Écosse de l'énergie extracôtière.



Espèces caractéristiques

Nommé d'après la déesse hindoue, le ***Kali indica*** est un poisson des grands fonds rare appartenant à la famille des avaleurs, ainsi nommés parce qu'ils peuvent avaler des proies plus grosses qu'eux. Le seul poisson **kali** découvert dans l'Atlantique canadien, un spécimen de 215 mm de long (considéré comme très grand), a été capturé dans la ZPM par un chalut pélagique pêchant à 1 500 m de profondeur. L'espèce est bathypélagique (présente à des profondeurs comprises entre 1 000 et 4 000 m), avec un seul signalement connu à plus de 1 000 m de profondeur.



Apparence externe du poisson-avaleur (*Kali indica*) lorsqu'il est fraîchement pêché et structure de son squelette dans un tomodontogramme. Source : [Kenchington et coll. \(2024\)](#).



Recherche et suivi

De nombreuses activités de recherche et de suivi ont eu lieu dans la ZPM du Gully en 2024. La surveillance permanente s'appuie sur le [cadre de surveillance](#) et l'[Avis scientifique sur les indicateurs et les tendances de surveillance dans la ZPM du Gully](#) rédigé par le Secrétariat canadien des avis scientifiques.

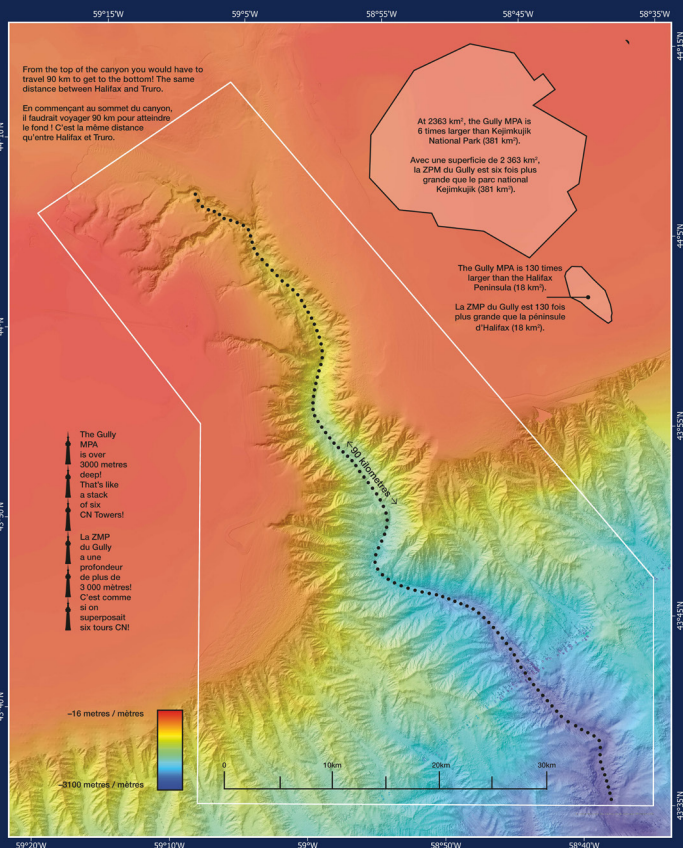
Le MPO mène plusieurs relevés de recherche récurrents et continus dans la ZPM du Gully, dont le:

- relevé au chalut des écosystèmes;
- relevé de surveillance acoustique passive;
- Programme de monitoring de la zone atlantique (PMZA).

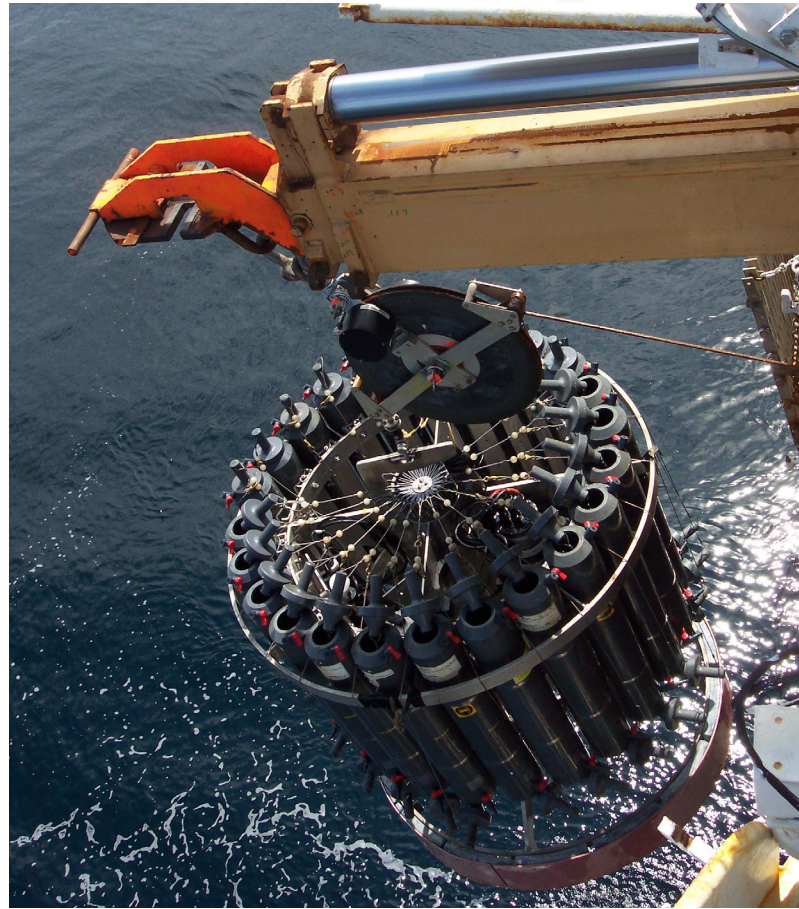
Les relevés susmentionnés permettent de collecter des données afin de fournir des informations relatives aux objectifs de conservation de la ZPM. Par exemple, la surveillance acoustique passive et les systèmes d'enregistrement ancrés sur le fond permettent d'évaluer la présence et l'activité d'espèces marines clés dans la ZPM, telles que des cétacés. En outre, le PMZA recueille des données océanographiques courantes lors de relevés de surveillance semestriels afin de maintenir et de surveiller la qualité de l'eau dans la ZPM et sa périphérie.

Seafloor of The Gully Marine Protected Area

Fond marin de la zone de protection marine du Gully



Bathymétrie du Gully. Source : MPO.



Déploiement d'une rosette pour prélever des échantillons d'eau à partir d'un navire de recherche en mer. Crédit photo : MPO.

La nouvelle technique de collecte d'échantillons d'eau pour l'étude de l'ADN environnemental (ADNe) était toujours employée en 2024 et le relevé à la palangre du flétan mené conjointement par l'industrie de la pêche et le secteur des sciences du MPO s'est également poursuivi. Enfin, le laboratoire de recherche Whitehead de l'Université Dalhousie a poursuivi ses recherches sur les baleines à bec, qui ont commencé à la fin des années 1980.

En 2024, 6 nouvelles publications relatives à la ZPM du Gully ont été publiées :

- Évaluation de la biodiversité : [The meso- and bathypelagic cephalopod fauna of the Gully submarine canyon](#) (en anglais seulement);
- rapport technique : [Cruise Report in Support of Maritimes Region Research Project 'Use of](#)

[Passive Acoustics to Quantify Fish Biodiversity and Habitat Use': Ocean Observation Systems in the Gully MPA and Scotian Shelf \(en anglais seulement\);](#)

- étude de cas : [Collaborer pour la gestion du bruit sous-marin dans la zone de protection marine du Gully;](#)
- rapport manuscrit : [Image annotations for biodiversity with benthic landers in the Gully MPA and Scotian Shelf from 2021-2023 \(en anglais seulement\);](#)
- espèce nouvellement signalée : [Swallows \(Chiasmodontidae, Scombriformes\) of The Gully MPA, in the northwest Atlantic \(en anglais seulement\);](#)
- document de recherche : [Évaluation des menaces pour la baleine à bec commune \(Hyperoodon ampullatus\) au large de l'est du Canada, en particulier pour la population du plateau néo-écossais.](#)



Collaboration et partenariats

Le laboratoire de recherche Whitehead (Université Dalhousie) a poursuivi ses travaux sur les baleines à bec dans la ZPM du Gully. Les activités supplémentaires sont la collecte de débris marins



Le Musée maritime de l'Atlantique fait partie du système muséal de la Nouvelle-Écosse, qui a reçu le prix de reconnaissance du Gully en 2024, et a été le lieu des célébrations du 20^e anniversaire du Gully. Crédit photo : Tanya Pelrine.

et l'échantillonnage pendant la réalisation de travaux sur le terrain pour contribuer à d'autres initiatives, telles que l'évaluation continue des microplastiques.

Le MPO s'est associé à plusieurs ONGE par l'intermédiaire de SeaBlue Canada afin de favoriser les possibilités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir le 20^e anniversaire de la ZPM du Gully. Ce fut une excellente occasion de collaborer sur différents produits et d'informer le public sur la ZPM du Gully. Cet effort a rassemblé des représentants du milieu universitaire et du gouvernement, des ONG et le grand public pour découvrir la diversité des espèces dans l'écosystème du canyon et les recherches en cours.



La carte géante au sol de la Coalition canadienne pour l'éducation aux océans, dévoilée lors des célébrations du 20^e anniversaire du Gully, qui comprend la ZPM du Gully. Crédit photo : Tanya Pelrine.

Le prix de reconnaissance du Gully (créé en 2017) de 2024 a été décerné à des représentants du système de musées de la Nouvelle-Écosse. Cette collaboration de longue date a permis d'offrir au public de nombreuses possibilités d'apprentissage sur la ZPM du Gully depuis sa création en 2004, notamment des expositions, des événements commémoratifs et des conférences spécialisées dans différents musées. Parmi les événements marquants, citons l'annonce de la désignation en 2004 et la célébration du 20^e anniversaire de la ZPM du Gully, qui s'est déroulée au Musée

maritime de l'Atlantique. Le 10^e anniversaire a eu lieu au Musée d'histoire naturelle et une exposition permanente sur la ZPM du Gully y est en place. De même, une plaquette sur la ZPM du Gully a été installée au Musée des pêches de l'Atlantique à Lunenburg (Nouvelle-Écosse). Des discussions sont en cours pour de futures collaborations dans ces installations clés.



Pleins feux sur : les avantages

Écologiques

Cette ZPM protège l'habitat essentiel de plusieurs espèces menacées et en voie de disparition, telles que la population de baleines à bec communes du plateau néo-écossais. En plus de contribuer au rétablissement des cétacés inscrits sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*, cette ZPM permet également de protéger la biodiversité des écosystèmes uniques des grands fonds, tels que les coraux d'eau froide. Cette ZPM renferme la plus grande variété connue de coraux d'eaux froides au Canada atlantique, regroupant une trentaine d'espèces déjà recensées.

Socioculturels

Bien que la ZPM soit située loin des côtes, les images qui y ont été recueillies renforcent la connaissance des océans et les efforts d'éducation en établissant une connexion entre les personnes et les écosystèmes côtiers éloignés, telles que les coraux profonds. Cette ZPM contribue également à favoriser l'intendance des océans. Par exemple, le laboratoire de recherche Whitehead de l'Université Dalhousie a offert des possibilités d'éducation et de recherche pour de nombreux étudiants et membres du milieu universitaire qui s'intéressent à l'écologie et à la biologie de la ZPM.

Économiques

La plupart des avantages économiques qu'offre cette ZPM proviennent de la pêche commerciale en raison du fait qu'elle est très éloignée des côtes, ce qui limite les possibilités de loisirs et de tourisme pour le grand public. Dans les zones 2 et 3 de la ZPM, quelques activités de pêche commerciale, telles que la pêche du flétan à la palangre, du thon et de l'espadon, sont autorisées. Les communautés de la Nouvelle-Écosse peuvent ainsi bénéficier des revenus de la zone étant donné que les débarquements du Gully sont répartis dans toute la province.



Surveillance et application de la loi

Le MPO assure la surveillance et l'application de la loi dans la ZPM du Gully, principalement par le biais d'outils de surveillance aérienne et à distance, tels qu'un système de surveillance des navires. Les agents des pêches chargés de la surveillance hauturière effectuent la majeure partie de la surveillance aérienne et de l'application de la loi et ont effectué plus de 119 heures de surveillance aérienne en 2024. En moyenne, 5 vols par mois ont lieu au-dessus de la ZPM du Gully, dont un ou deux vols expressément consacrés à la surveillance et à l'application de la loi dans la ZPM. Les activités se poursuivent conformément au plan d'application de la loi et des efforts sont en cours pour mettre à jour le plan d'application de la loi de la ZPM du Gully pour la période 2025-2026.

Le 4 novembre 2024, le capitaine d'un navire de pêche a été condamné pour de nombreuses infractions de pêche commises dans la ZPM du Gully en 2023. Les condamnations ont été prononcées en vertu de la *Loi sur les pêches* pour non-respect des conditions de son permis et des dispositions générales du Règlement de pêche pour possession de filets de poisson non identifiables.

Les agents des pêches du MPO ont également participé aux efforts de sensibilisation en assistant à des événements locaux afin d'approfondir les connaissances et de promouvoir le respect de la loi dans la ZPM et sa périphérie.

Le Centre des opérations de la sûreté maritime, hébergé par le ministère de la Défense nationale, assure une surveillance par bureau renforcée grâce à plusieurs outils permettant d'identifier et de signaler les activités maritimes. Il s'agit notamment des déplacements de navires dans le Gully et sa périphérie afin d'assurer le respect du [Règlement sur la ZPM du Gully](#).



Patrouilleur semi-hauturier de conservation et de protection : Navire G Peddle de la Garde côtière canadienne. Crédit photo : MPO.



Sensibilisation et mobilisation

Le 4 mai 2024, le Gully, la plus ancienne ZPM du Canada, a célébré le 20^e anniversaire de sa désignation en vertu de la *Loi sur les océans* de 2004. Le MPO s'est associé à SeaBlue Canada afin de planifier et d'organiser plusieurs événements pour souligner cet anniversaire à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Les méthodes de promotion comprenaient des sites Web, des publicités sur panneau et des affiches publicitaires. Un concours de crochetage d'animaux marins et plusieurs entrevues radiophoniques sur CBC/Radio-Canada ont eu lieu pour souligner le 20^e anniversaire. Enfin, une

FAMILY FRIENDLY! SPECIAL 20TH ANNIVERSARY EVENTS FREE ADMISSION!

GULLY

MARINE PROTECTED AREA
ESTABLISHED 2004
NOVA SCOTIA, CANADA

FRIDAY, MAY 3 10 AM
TENTACLES IN THE DEEP SEA: SOME PELAGIC CEPHALOPODS OF THE GULLY
VIRTUAL SEMINAR

TUESDAY, MAY 7 6:30 PM
SAILORS AND WHALERS: A HUMAN HISTORY OF THE GULLY
MARITIME MUSEUM OF THE ATLANTIC

SATURDAY, MAY 11 | 9:30 AM – 1 PM
THE GULLY MPA 20TH ANNIVERSARY CELEBRATION
MARITIME MUSEUM OF THE ATLANTIC

EXPLORE THE MYSTERIES OF THE GULLY AND THE DEEP SEA! VISIT DISPLAYS ON OUR AMAZING OCEAN AND THE DIVERSITY OF LIFE IN AN UNDERWATER CANYON. CHAT WITH AND LISTEN TO OCEAN EXPERTS AND MAKE AN OCEAN-THEMED CRAFT FOR MOTHER'S DAY!

9:45 AM UNNATURAL DISASTER THEATRE SHOW

10:00 AM – 11:45 AM JOURNEY TO THE GULLY: SHORT TALKS BY EXPERTS WHO STUDY THE SEA LIFE IN THE GULLY!

LEARN MORE!

11:45 AM UNNATURAL DISASTER THEATRE SHOW

12 PM ANNIVERSARY CELEBRATION: DEDICATION, SNACKS AND REFRESHMENTS

Fisheries and Oceans Canada Pêches et Océans Canada

Canada

MARITIME MUSEUM of the ATLANTIC

SeaBlue CANADA

Affiche de promotion du 20^e anniversaire de la ZPM du Gully. Source : Musée maritime de l'Atlantique, SeaBlue Canada, MPO, gouvernement du Canada.

[courte vidéo](#) soulignant les 20 années écoulées a été créée à l'aide de publications sur les médias sociaux du MPO et de ses partenaires.

[Plusieurs événements](#) ont été organisés dans le cadre de la célébration de l'anniversaire, notamment des partenariats avec les programmes de musée de la Nouvelle-Écosse en avril et en mai.

La principale célébration a eu lieu le 11 mai 2024 au Musée maritime de l'Atlantique et était gratuite et ouverte au public. Cet événement avait pour but de sensibiliser le public à la ZPM et à son écologie, avec la participation de nombreux scientifiques et organisations liés au Gully. Plusieurs activités y ont eu lieu, dont :

- du bricolage pour enfants;
- des pièces de théâtre;
- de brefs exposés et des présentations par des experts du Gully;
- une carte interactive sur le plancher;
- de nombreux affichages relatifs à la conservation marine.

Cette collaboration a remporté un grand succès en permettant de communiquer avec de nombreux publics.



Le personnel du MPO devant une cabine photographique lors des célébrations du 20^e anniversaire de la ZPM du Gully. Crédit photo : MPO.

Publié par :

Pêches et Océans Canada.

Région de la capitale nationale 200 rue Kent, Ottawa, Ontario K1A 0E6

Also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2026

Cat. No. Fs1-99F-PDF ISSN 2818-6869

On doit citer la publication comme suit :

Pêches et Océans Canada. 2026. Rapport annuel de la zone de protection marine (ZPM) du Gully 2024. Rapport annuel. Zone de protection marine du Gully. 10p.